



## Conseil communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 20 octobre 2022 à 18h30

Salle polyvalente de Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : André **BAGARD** - Xavier **BOUSSERT** - Claude **COLIN** - Laurent **DIEZ** - Jean-Marc **DUPON** - Philippe **EBERHARDT** - Jean-Luc **FONTAINE** - Dominique **GOEPFER** - Gilles **JEANSON** - Daniel **LAGRANGE** - Sandrine **LAMBERT** (*délibérations 2022\_171 à 2022\_175*) - Rémi **MANIETTE** - Maria Josefa **OROZCO** - Filipe **PINHO** – Jean-Marc **POMARES** - Patrick **POTTS** - Dominique **RAVEY** - Richard **RENAUDIN** - Lydie **ROUYER** - Pascal **SCHNEIDER** – Danielle **SERGENT** - Marie-Laure **SIEGEL** - Benoît **SKLEPEK** - Marcel **TEDESCO** – Laetitia **TERGORESSE** - Etienne **THIL** - Hervé **TILLARD** (*délibérations 2022\_164 à 2022\_175*) - Thierry **WEYER** - Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Antoine **DESMONCEAUX** (procuration à Dominique **GOEPFER**) - Delphine **GILAIN** (procuration à Maria Josefa **OROZCO**) - Sandrine **LAMBERT** (procuration à Gilles **JEANSON** (*délibérations 2022\_162 à 2022\_170*)) - Jean **LOPES** (procuration à Richard **RENAUDIN**) - Lucie **NEPOTE-CIT** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) - Valérie **PICARD** - Hervé **TILLARD** (procuration à Lydie **ROUYER** (*délibérations 2022\_162 à 2022\_163*)) - Jean-Claude **WICHARD** -

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	14 octobre 2022
<u>Date d’affichage</u> :	24 octobre 2022
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	27 ( <i>délibérations 2022_162 à 2022_163</i> ) 28 ( <i>délibérations 2022_164 à 2022_170</i> ) 29 ( <i>délibérations 2022_171 à 2022_175</i> )
<u>Nombre de votants</u> :	33
<u>Secrétaire de séance</u> :	Gilles JEANSON

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 septembre 2022**

#### 4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 162	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Moselle rive gauche – agrément d'une cession
2022_ 163	Commande publique	Centre d'activités Ariane – Rénovation du niveau 7
2022_ 164	Commande publique	Sécurisation en eau potable – liaison Pont Saint-Vincent / Sexey-aux-Forges
2022_ 165	Commande publique	Vente d'eau brute à la CCPSV – approbation de la convention
2022_ 166	Commande publique	Aqu'amm – Réfection du pentagliss
2022_ 167	Transports	Service T'MM+ de transport à la demande – modifications du règlement
2022_ 168	Environnement	Arrêt de convention avec OCAD3E et nouvelle convention avec les éco-organismes
2022_ 169	Commande publique	Bornes de recharge de véhicules électriques - Adhésion au groupement de commandes
2022_ 170	Commande publique	Assurances – Renouvellement du marché
2022_ 171	Commande publique	Nettoyage des locaux de l'Aqua'mm – Avenant n°2
2022_ 172	Institutions et vie politique	Retrait du syndicat mixte scolaire de Bayon
2022_ 173	Finances	Budget principal – décision modificative n°2
2022_ 174	Finances	Budget eau – décision modificative n°2
2022_ 175	Finances	Budget gestion économique – décision modificative

## 1. Affaires et communications diverses

---

### a. Calendrier des réunions

---

	Conférences des maires 18h00	Conseils à 18h30	
	Espace Ariane		
NOVEMBRE	jeudi 10 novembre	jeudi 17 novembre	Accueil Pierreville Salle socioculturelle de Frolois
DÉCEMBRE	jeudi 1 décembre	jeudi 8 décembre	Pont-Saint-Vincent
JANVIER 2023	jeudi 5 janvier	jeudi 19 janvier	Pulligny Demande à formuler

### b. Nouveaux agents CCMM

---

Filipe Pinho présente les agents nouvellement arrivés :

Karine GEHIN, chargée d'accueil-secretariat

Thomas ZIX, chargé de communication

Sylvain MUNOZ, directeur de l'Aqua'mm

Noémi AUGER, directrice adjointe du CIAS

### c. Hommage à Henri GAUL, ancien élu à Neuves-Maisons

---

Filipe Pinho invite le conseil à observer une minute de silence.

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

---

A l'unanimité, Gilles JEANSON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 3. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 15 septembre 2022

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 4. Délibérations

---

## DÉLIBÉRATION N° 2022\_162

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Parc d'activités Moselle rive gauche – agrément d'une cession**

---

Dans le cadre de la concession d'aménagement du parc d'activités Moselle rive gauche, le conseil est invité à donner son agrément sur la cession des lots 2 et 3 au sein du parc artisanal au profit de la SARL Techno Soud (activités de découpe laser, chaudronnerie légère, tôlerie fine et soudage).

Ces 2 lots représentent une superficie d'environ 3 026 m<sup>2</sup> (prise partiellement sur les parcelles AK 278 et AK 279 à Messein). Le prix de cession est fixé à 90 780 € HT, soit 30 € HT / m<sup>2</sup>.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **donne** son agrément à la cession à la SARL Techno Soud, ou toute société qui pourrait s'y substituer, des lots 2 et 3 au sein du parc artisanal Moselle rive gauche d'une superficie approximative de 3 026 m<sup>2</sup> au prix de cession de 30 € HT / m<sup>2</sup> soit 90 780 € HT,
- **autorise** SEBL Grand Est à lui délivrer une surface de plancher totale de 1 000 m<sup>2</sup>.

## DÉLIBÉRATION N° 2022\_163

**Rapporteur :**  
**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

---

**Objet :**  
**Centre d'activités Ariane – Rénovation du niveau 7**

---

Le centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons est un élément majeur de la politique de développement économique de la CCMM. Il héberge actuellement 17 entreprises, qui représentent environ 80 emplois. Depuis 2017 et le départ de son dernier occupant, le niveau 7 du bâtiment n'est plus occupé en raison de sa vétusté. Afin de définir un programme de rénovation pour ce niveau, l'ensemble des locataires ont été questionnés sur leurs besoins et les services manquants dans le centre d'affaires.

Sur ces bases, un partenariat a été conclu en 2020 avec l'Ecole de Condé de Nancy et sa section master « architecture d'intérieur » pour travailler sur un projet comprenant un espace de convivialité (repos et pause déjeuner), un espace de co working, un bureau et une nouvelle salle de réunion. Des douches et des casiers pour le stockage de petites livraisons (au niveau du RDC, côté salle ADONIS) ont complété le programme.

Le projet a ensuite été finalisé au niveau des études de maîtrise d'œuvre par un architecte. A ce stade, l'avant-projet a été présenté et la consultation des travaux est prévue pour la fin de l'année. Suite à la réalisation du diagnostic avant travaux, la présence d'amiante a été décelée au niveau du plafond du niveau 7 et dans les dalles de sol au rez-de-chaussée (actuel bureau temporaire 3 envisagé pour l'implantation des douches).

Le montant des travaux de rénovation est estimé à 120 000 € HT et les travaux de désamiantage à 90 000 € HT soit 210 000 € HT au total.

Ces travaux vont permettre de relouer une surface d'environ 65 m<sup>2</sup>. L'espace de coworking permet d'innover et d'introduire au centre Ariane une nouvelle forme de travail. Enfin de nouveaux services seront présentés aux locataires : une salle de pause plus conviviale avec un espace détente, des douches et des casiers pour les livraisons. Ces travaux permettront de renforcer l'attractivité du centre Ariane.

Une subvention a été obtenue au titre de la DETR pour un montant de 95 834 €. Le solde pourra être couvert par des recettes de cession de locaux qui devraient intervenir en 2023.

Il est proposé d'approuver la consultation en vue de réaliser ces travaux et d'autoriser le président à signer les marchés de travaux.

*André Bagard demande comment la CCMM a réussi à obtenir une subvention DETR : les deux dossiers de la commune de Chaligny ont reçu une réponse négative. Claude Colin n'a pas eu de réponse, pour un dossier relevant pourtant des économies d'énergie. Thierry Weyer n'a pas non plus eu de réponse sur le dossier qu'il a déposé.*

*S'il partage les constats sur le dysfonctionnement de la DETR, Filipe Pinho explique qu'il ne s'associera pas au mouvement de protestation à l'égard de l'Etat qui semble s'organiser en vue de l'assemblée générale de l'association départementale des maires.*

*Les subventions DETR sont en principe accordées sur la base d'un règlement élaboré par la commission des élus, et qui avait exclu les travaux de voirie. Or, on constate que des sommes importantes ont été allouées à des dossiers de voirie.*

*Filipe Pinho regrette que, depuis la suppression de la réserve parlementaire, la présence de députés et de sénateurs au sein de la commission ait dévoyé le fonctionnement de la dotation. Les sénateurs soutiennent tous les dossiers, sans prendre en compte les priorités arrêtées par la commission ; et les députés « poussent » les dossiers de leur circonscription... Par ailleurs, la dotation manque de transparence, car seules les subventions de plus de 150 000 € sont soumises à l'avis de la commission. Il constate qu'aujourd'hui, les élus doivent savoir présenter habilement un dossier pour qu'il soit retenu. Il préférerait qu'il soit dit clairement que la voirie n'est plus éligible. Pour la suite, il propose un travail en conférence des maires avec les principaux financeurs (Etat, département, région), ce qui suppose que les communes soient prêtes à proposer des dossiers au sortir de l'été.*

---

#### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**- approuve** les travaux de rénovation du niveau 7 au centre Ariane pour un montant estimatif fixé à 210 000 € HT

- **autorise** le président à signer le marché alloti avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation.

## **DÉLIBÉRATION N° 2022\_164**

**Rapporteur :**  
**Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**  
**Sécurisation en eau potable – liaison Pont Saint-Vincent / Sexey-aux-Forges**

---

Par délibération du 9 décembre 2021, le conseil communautaire a approuvé les orientations 2022-2026 en matière d'eau et d'assainissement. Le programme d'investissements adopté dans ce cadre vise notamment à sécuriser les approvisionnements en eau potable : objectif 2 ressources par commune.

La première sécurisation envisagée concerne la commune de Sexey-aux-Forges alimentée actuellement par une source propre à la commune, sans autre interconnexion. Il est donc proposé de relier le réseau d'eau potable de Sexey-aux-Forges à celui de Pont Saint Vincent par une conduite de diamètre 100 mm et d'une longueur de 1 600 mètres linéaires.

Le montant estimatif du marché est de 400 000 € HT. Pour mémoire, une subvention Etat-DSIL a été obtenue pour l'ensemble du programme de sécurisation, au taux de 40% et à hauteur de 443 584 €.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de sécurisation en eau potable entre Sexey-aux-Forges et Pont-Saint-Vincent,
- **approuve** le montant estimatif du marché fixé à 400 000 euros HT,
- **autorise** le président à signer les marchés avec les attributaires à l'issue de la consultation,

## **DÉLIBÉRATION N° 2022\_165**

**Rapporteur :**  
**Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

---

**Objet :**  
**Vente d'eau brute à la CCPSV – approbation de la convention**

---

La communauté de communes assure une source d'approvisionnement en eau brute à la communauté de communes des pays du Sel et Vermois qui a repris la compétence eau auparavant exercée par le syndicat des eaux du plateau du Vermois. Le volume annuel vendu est de l'ordre de 200 000 m<sup>3</sup>.

Des investissements sont nécessaires pour remettre l'installation en bon état. Les travaux prévus sont une rénovation du puits, situé à Flavigny-sur-Moselle dans la nappe alluviale de la Moselle, y compris le renouvellement des pompes et des améliorations du système global.

S'agissant des conditions tarifaires, la convention prévoit une part fixe de 20 000 €, couvrant l'amortissement des investissements, et une part proportionnelle au volume vendu qui couvre principalement l'électricité nécessaire au pompage, fixée à 0.20 €/m<sup>3</sup>. L'eau fournie est brute, son traitement incombant à l'acheteur. La convention a une durée minimale de 5 ans et est renouvelable tacitement au-delà de cette échéance.

*Hervé Tillard souligne qu'il s'agit bien de vendre de l'eau brute, ce qui explique le tarif : le traitement et la distribution sont à la charge de la collectivité acheteuse.*

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de vente d'eau brute à la communauté de communes du pays du Sel et du Vermois,

- **autorise** le président à la signer.

---

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_166**

**Rapporteurs :**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de l'enfance, de la jeunesse et des sports**

**Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la prévention des inondations, de la voirie et des travaux**

**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

---

**Objet :**

**Aqua'mm – Réfection du pentagliss**

Pendant les premiers mois d'ouverture de l'Aqua'mm, il a rapidement été constaté que le toboggan « pentagliss » posait question par la vitesse de glisse atteinte par certains usagers et les risques que cela pouvait représenter. Fermé au public courant 2020, l'équipement a fait l'objet d'une expertise par un bureau d'étude et l'assurance « dommages ouvrage » a été saisie.

Les conclusions authentifient une non-conformité de la pente (en moyenne 31% avec une pointe à 37% alors que la norme fixe la moyenne à 25%).

Au terme d'une longue période d'études et d'expertises successives, sachant en outre que l'entreprise titulaire des travaux de fourniture et pose du pentagliss a été, depuis, mise en liquidation judiciaire, il est proposé d'engager les travaux de mise aux normes qui consistent à baisser le palier de départ des pistes pour diminuer la pente, et changer les profilés.

Le montant estimatif du marché est de 200 000 € HT répartis sur 3 lots : pentagliss (profilés), maçonnerie et ventilation / courants faible et fort. Le coût sera pris en charge par l'assurance dommage ouvrage, qui a déjà versé la somme nécessaire à couvrir le coût des études préalables. L'objectif est de mettre en service le nouveau pentagliss pour l'été 2023.

Le conseil est invité à autoriser le lancement de la consultation et la signature des marchés.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les travaux de mise aux normes du pentagliss,
- **approuve** le montant estimatif du marché fixé à 200 000 euros HT,
- **autorise** le président à signer les marchés avec les attributaires à l'issue de la consultation.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022\_167**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports**

---

**Objet :**  
**Service T'MM+ de transport à la demande – modifications du règlement**

---

Plusieurs demandes de la part d'habitants éligibles au service T'MM + ont été formulées afin de rejoindre le complexe cinématographique situé à Ludres.

Suite à des échanges avec la commune de Ludres et la Métropole du Grand Nancy qui ont toutes deux donné un avis favorable, il est proposé d'inscrire ce point comme faisant partie de la desserte possible via le service T'MM +.

Par ailleurs, suite à plusieurs demandes des CCAS, et afin de fluidifier le traitement des renouvellements annuels d'adhésion au service, il est proposé que ce renouvellement s'effectue par le biais d'une attestation sur l'honneur indiquant que la situation de l'utilisateur demeure inchangée.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les modifications du règlement intérieur dans sa version actualisée.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022\_168**

**Rapporteur :**  
**Jean-Luc FONTAINE - conseiller délégué chargé de la prévention des déchets**

---

**Objet :**  
**Arrêt de convention avec OCAD3E et nouvelle convention avec les éco-organismes**

---

La société OCAD3E était agréée en qualité d'organisme coordonnateur de la filière des D3E ménagers. Toutes les démarches administratives et financières passaient par cette société coordonnatrice. Dans le cadre du nouvel agrément en date du 15 juin 2022, OCAD3E n'a plus pour mission de contractualiser avec les collectivités territoriales. Elle reste uniquement décisionnaire quant à l'attribution de l'éco-organisme référent pour les collectivités territoriales.

Ainsi un acte constatant la cessation de convention avec OCAD3E a été soumis à la CCMM, avec une fin au 30 juin 2022.

En parallèle, la CCMM est tenue de signer un nouveau contrat pour la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) provenant des ménages, ou des commerces et industries dans la mesure où ceux-ci sont de nature et de quantité équivalentes à ceux des ménages.

Ce nouveau contrat sera signé avec l'éco-organisme référent désigné, ecosystem, mais aussi avec l'autre éco-organisme agréé, Ecologic, puisque celui-ci pourra intervenir au contrat afin de poursuivre l'exécution du contrat dès lors qu'il serait désigné comme nouvel éco-organisme référent pour le territoire.

La prise d'effet du nouveau contrat est rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et court jusqu'au 31 décembre 2027.

Le nouveau barème comporte les évolutions suivantes :

- Evolution des montants du forfait fixe
- Evolution des montants des soutiens variables et valorisation des flux massifiés et du surtri des petits appareils en mélange (PAM)
- Renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des D3E en proposant de nouveaux dispositifs relatifs à l'installation et à la maintenance du système de vidéosurveillance en déchetterie
- Contribution de l'éco-organisme référent au fonctionnement des zones de réemploi en déchetterie
- Evolution des montants des forfaits financiers au titre des actions d'information et de sensibilisation sur les D3E

Pour information, la collecte de ces biens a représenté en 2021 :

- D3E : 243 7 tonnes, soit 8,5 kg/hab.
- Lampes : 1,1 tonnes, soit 0,4 lampe/hab.
- 16 489 € de soutiens des éco-organismes.

Il convient d'autoriser le président à signer les conventions correspondantes.

---

#### **Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la cessation de convention avec OCAD3E au 30 juin 2022,

- **approuve** le nouveau contrat avec les éco-organismes ecosystem et Ecologic à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

- **autorise** le président à signer l'acte de cessation de convention et le nouveau contrat.

## DÉLIBÉRATION N° 2022\_169

**Rapporteur :**

**Dominique GOEPFER - Vice-présidente chargée de la transition énergétique**

---

**Objet :**

**Bornes de recharge de véhicules électriques - Adhésion au groupement de commandes**

---

Le syndicat départemental d'électricité (SDE) dispose de la compétence *infrastructures de recharge des véhicules électriques* (IRVE) en application de l'article L. 2224-37 du CGCT. Il a engagé l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public.

Dans ce cadre, le SDE54 propose de constituer un groupement de commandes pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables dont il sera le coordonnateur. Il prend ainsi la suite de celui coordonné par la Métropole du Grand Nancy.

Au regard des besoins de la CCMM, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes, pour la mise en place et l'exploitation des bornes de recharge déjà présentes ou à venir (parking de la Filature, Aqua'mm, pôle technique et futur siège).

*Filipe Pinho souhaite qu'une cartographie des bornes puisse être élaborée à l'échelle de Moselle et Madon, et que cet aspect soit intégré à tous les aménagements publics.*

*Benoît Sklepek souligne que le ratio à atteindre semble être de 1 borne pour 10 véhicules.*

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'adhésion de la CCMM au groupement de commandes pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables dont le SDE54 est le coordonnateur ;
- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes et autorise le président à le signer,
- **prend** acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la CCMM pour la préparation et l'exécution des marchés,
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la CCMM sans distinction de procédures,
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de prestation de services et les avenants avec les titulaires retenus par le groupement de commandes,
- **s'engage** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

## DÉLIBÉRATION N° 2022\_170

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Assurances – Renouvellement du marché**

---

Les contrats d'assurance de la CCMM trouvent leur terme au 31 décembre 2022. Il convient de lancer une nouvelle consultation en vue d'assurer les principaux risques de la communauté de communes. Le marché, établi pour une durée de 4 ans, comprendra les polices suivantes :

- Responsabilité civile de la collectivité
- Protection fonctionnelle
- Flotte automobile
- Dommage aux biens

Il est proposé de mutualiser la consultation avec le CIAS au travers d'un groupement de commandes dont la CCMM sera coordonnateur.

Le montant estimatif annuel du marché alloti est de 140 000 € HT (soit 560 000 euros HT pour la durée du marché) pour la CCMM et de 8 000 € HT (soit 32 000 euros HT pour la durée du marché) pour le CIAS.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes relatif aux contrats d'assurance avec le CIAS,
- **précise** que la CCMM est désignée coordonnateur du groupement,
- **autorise** le président à signer la convention de groupement de commandes,
- **approuve** le montant estimatif du marché fixé 140 000 euros HT par an pour l'ensemble des prestations soit 560 000 € HT pour la durée du marché fixée à 4 ans,
- **autorise** le président à signer les marchés avec les compagnies d'assurance retenues à l'issue de la consultation.

## DÉLIBÉRATION N° 2022\_171

**Rapporteur :**  
**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

---

**Objet :**  
**Nettoyage des locaux de l'Aqua'mm – Avenant n°2**

---

L'entreprise Multiclean est titulaire du marché de nettoyage des locaux de l'Aqua 'mm signé en décembre 2019 pour un montant annuel de 97 736 euros HT, pour une durée de 4 ans.

Le contexte économique actuel (lié notamment à la flambée des prix de l'énergie) est compliqué pour l'ensemble des entreprises. La révision des prix prévue au marché doit permettre de répondre, en partie et suivant le domaine d'activités, à cette fluctuation imprévisible.

Toutefois le marché prévoit une révision annuelle des prix demandée par le titulaire au plus tard un mois après le début de la nouvelle période d'exécution (chaque période faisant 1 an). Ce court délai ne permet pas au titulaire de calculer la révision. Aussi il est proposé de modifier la rédaction de l'article 4.2 du CCAP afin de permettre au titulaire de bénéficier de la révision des prix à laquelle il a droit contractuellement depuis le début du marché.

Il est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de MULTICLEAN,
- **autorise** le président à signer l'avenant n°2 correspondant.

## **DÉLIBÉRATION N° 2022\_172**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Retrait du syndicat mixte scolaire de Bayon**

---

Lors de l'adhésion de Flavigny-sur-Moselle à la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCMM est devenue membre du syndicat mixte scolaire de Bayon, auquel la commune adhérerait car la carte scolaire la rattachait au collège de Bayon. Cependant, depuis plusieurs années, les collégiens de Flavigny ont été rattachés au collège de Ludres. L'adhésion de la CCMM au syndicat mixte étant devenue sans objet, le conseil communautaire a demandé son retrait du syndicat, par délibération du 20 janvier dernier.

Le conseil du syndicat a délibéré favorablement sur le retrait, qui doit à présent être ratifié par l'ensemble des collectivités membres.

Il convient donc de confirmer que la CCMM souhaite se retirer du syndicat mixte.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **confirme** la demande de retrait de la communauté de communes Moselle et Madon du syndicat mixte scolaire de Bayon.

## DÉLIBÉRATION N° 2022\_173

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget principal – décision modificative n°2**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget principal 2022 conformément au tableau ci-dessous :

### DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D-I -BAT-020-2031-637- DVP-Frais d'études	Regroupement opérations energies renouvelables	-40 000,00 €	
D-I-BAT-020-2031-638-DVP- Frais d'études	Regroupement opérations energies renouvelables	-12 000,00 €	
D-I-BAT-090-2312-552-ZONE-Agencements et Aménagements de Terrains	Zone Champi (ajustements)	-24 000,00 €	
D-I-BAT-020-2031-644-DVP- Frais d'études	Energies renouvelables : AMO générale, étude faune-flore hydroélectricité Flavigny	76 000,00 €	
D-I-ST-811-2152-564-EAS-Installations Voiries	Eaux pluviales	15 000,00 €	
D-I-BAT-90-2312-548-Agencements et Aménagements de Terrains	Filinov	-15 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D-F-URBA-70-617-HABI- Etudes et recherches	Etude OPAH RU	10 000,00 €	
D-F-TRA-815-6574-TRAN-Subv. Fonctionnement Associations et Autres	Aide à l'acquisition de vélos	20 000,00 €	
D-F-DGF-816-6718-RESE-Charges exceptionnelles	Reversement aux communes redevance SDE	18 302,00 €	
R-F-DGF-816-7718-RESE-Autres Produits exceptionnels	Redevance SDE 2022		35 250,00 €
R-F-GRH-020-6419-GRH-Remb rémunérations de personnel	Remboursements, maladie		13 052,00 €
<b>Total</b>		<b>48 302,00 €</b>	<b>48 302,00 €</b>

## DÉLIBÉRATION N° 2022\_174

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

**Objet :**  
**Budget eau – décision modificative n°2**

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget eau 2022 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°2  
BUDGET EAU**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D-I-EAU-21531-52419-EAU-Réseaux d'adduction eau	Fontainerie sur réservoirs	3 000,00 €	
D-I-EAU-21531-55519-EAU-Réseaux d'adduction eau	Renouvellement branchements	25 000,00 €	
D-I-EAU-21351-617-EAU-Bâtiments Exploitation	Travaux sur puits et captages	35 000,00 €	
D-I-EAU-21531-615-EAU-Réseaux d'adduction eau	Renouvellement de conduites	-63 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_175**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

---

**Objet :**  
**Budget gestion économique – décision modificative**

---

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget gestion économique.

---

**Le conseil communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget gestion économique 2022 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET GESTION ECO**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D-F-BAT-90-673-BECO-Titres annulés s/Exercice antérieurs	Régularisation charges 2021	5 000,00 €	
D-F-BAT-90-6237-BECO- Publications	Communication centre Ariane	-5 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le secrétaire,

Gilles JEANSON



Le président,

Filipe PINHO.

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 162	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Moselle rive gauche – agrément d'une cession
2022_ 163	Commande publique	Centre d'activités Ariane – Rénovation du niveau 7
2022_ 164	Commande publique	Sécurisation en eau potable – liaison Pont Saint-Vincent / Sexey-aux-Forges
2022_ 165	Commande publique	Vente d'eau brute à la CCPSV – approbation de la convention
2022_ 166	Commande publique	Aqu'amm – Réfection du pentagliss
2022_ 167	Transports	Service T'MM+ de transport à la demande – modifications du règlement
2022_ 168	Environnement	Arrêt de convention avec OCAD3E et nouvelle convention avec les éco-organismes
2022_ 169	Commande publique	Bornes de recharge de véhicules électriques - Adhésion au groupement de commandes
2022_ 170	Commande publique	Assurances – Renouvellement du marché
2022_ 171	Commande publique	Nettoyage des locaux de l'Aqua'mm – Avenant n°2
2022_ 172	Institutions et vie politique	Retrait du syndicat mixte scolaire de Bayon
2022_ 173	Finances	Budget principal – décision modificative n°2
2022_ 174	Finances	Budget eau – décision modificative n°2
2022_ 175	Finances	Budget gestion économique – décision modificative

